Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0256-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2025_0256

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 5 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 59 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , M. LE HENAFF Jean-Noël (suppléant de Mme BONNIEC Carole), Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COENT André , Mme CRAVEC Sylvie , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , M. GUELOU Hervé , M. HENRY Serge , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , M. HUONNIC Pierre , M. JORAND Jean-Claude , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. L'HEREEC Patrick , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , Mme NICOLAS Sonya , Mme NIHOUARN Françoise , M. OFFRET Maurice , Mme LE COQ-BERESCHEL Annyvonne (suppléante de M. PARANTHOEN Henri), M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , M. PRAT Jean-Louis , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , Mme POCHAT Isabelle (suppléante de M. ROGARD Didier), M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
Mme BENECH Laurence à M. PHILIPPE Joël, M. COCADIN Romuald à M. LE CREURER Eric, Mme HUE Carine à M. SEUREAU Cédric, M. KERVAON Patrice à Mme NICOLAS Sonya, M. LEON Erven à M. BETOULE Christophe, M. MAHE Loïc à M. LE MOULLEC Frédéric, M. MEHEUST Christian à M. JORAND Jean-Claude, Mme PONTAILLER Catherine à Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine, M. TERRIEN Pierre à Mme NIHOUARN Françoise, M. THERIN Patrick à Mme PRUD'HOMM Denise

Etaient absents excusés :
Mme BARBIER Françoise, Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. GARZUEL Alain, Mme GOURHANT Brigitte, M. LATIMIER Hervé, M. LE BRAS Jean-François, Mme LOGNONÉ Jamila, M. MARTIN Xavier, M. NICOLAS Gildas, M. NEDELLEC Yves, M. NOEL Louis, Mme PRIGENT Brigitte, M. QUEGUINER Yannick, Mme SAUVEE Julie, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Extension de l'Espace d'activités de Kerbiquet à Cavan

### Exposé des motifs

La Zone d'Activités Economiques communautaire de Kerbiquet à Cavan s'étend actuellement sur près de 23 ha le long de la RD767. Elle bénéficie d'une vitrine importante ainsi que d'une facilité d'accès entre Lannion et Guingamp grâce à ses deux échangeurs.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0256-DE

Une quarantaine d'entreprises ont fait le choix de s'y installer dans les secteurs du bâtiment principalement mais aussi de l'industrie et du service aux entreprises. Cette zone d'activités qui a été identifiée au SCOT comme pôle prioritaire et stratégique à développer est aujourd'hui complète et ne permet plus de répondre aux nombreuses demandes d'implantations. Par ailleurs, les autres espaces d'activités situés sur cette partie sud-est du territoire sont aussi complets et ne pourront s'étendre.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 est venue renforcer les obligations en matière de densification du foncier sur les espaces d'activités économiques. L'espace d'activités de Kerbiquet ne comporte aucune friche et l'ensemble des entreprises qui avaient acquis un peu plus de foncier que de besoin pour assurer leur développement l'ont entièrement construit.

Aussi, le Conseil de Communauté du 24 juin 2025 a approuvé la modification du PLU de la commune de Cavan permettant d'ouvrir à l'urbanisation l'extension de la ZAE de Kerbiquet. Il est donc proposé de réaliser son extension sur les terrains propriétés de Lannion-Trégor Communauté cadastrés en section ZR n°21, 22, 25 et 26.

Pour garantir un équilibre tant au niveau de l'opération que du budget annexe espace d'activité, il est proposé un prix de vente de 40 € H.T. le m² correspondant au prix du marché local dans un contexte de raréfaction du foncier initiée par la loi Climat et Résilience.

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** L'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2019 portant sur les statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

**VU** La délibération du Bureau Exécutif n°BE_2023_0067 du 11 avril 2023 portant extension de l'espace d'activités de Kerbiquet à Cavan et acquisitions des terrains ;

**VU** La délibération du Conseil de Communauté n°CC_2023_0127 en date du 16 mai 2023 définissant les Zones d'Activités Economiques communautaires ;

**VU** La délibération du Conseil de Communauté n°CC_2025_0091 en date du 24 juin 2025 portant approbation de la modification n°3 du PLU de Cavan ;

**VU** L'avis favorable de la commission « Economie » en date du 26 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0256-DE

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ**
**(Par 68 pour)**
**(Par 1 abstention)**

**DECIDE DE :**

**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à la signature des demandes d'autorisation au titre du droit des sols et en particulier la demande de permis d'aménager.

**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération et à fixer le prix de vente des lots à 40 € H.T. le m².

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

***La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.***

**Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,**
**transmise au contrôle de légalité par télétransmission le :** 22 DEC. 2025
**Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le :** 22 DEC. 2025
**Notifiée le :**

**Le Président,**
**Gervais EGAULT**

**Le Président,**
**Gervais EGAULT**






Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0256-DE

